ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense

Question écrite n° 63865

Texte de la question

M. Christian Bourquin attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur des propositions des mutuelles de France quant à la qualification des discriminations sur critère de santé ou de handicap. En effet, les mutuelles souhaitent que l'on affirme le principe selon lequel toute distinction opérée entre les personnes en raison de leur état de santé, de leur handicap et de leurs caractéristiques génétiques constitue une discrimination. En conséquence, il souhaiterait connaître sa position sur cette question, les mesures qu'il envisage de prendre, sous quelles formes et dans quels délais.

Données clés

Auteur : M. Christian Bourquin
Circonscription : Pyrénées-Orientales (3e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 63865
Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4082